

Pléiades se transforme en Scop et trouve un nouveau souffle

Pléiades intervient auprès des habitants de la Loire qui ont besoin d'aide depuis plus de soixante ans. Une aventure longtemps associative qui a failli s'arrêter pour cause de liquidation judiciaire. Mais qui écrit une nouvelle page de son histoire grâce à sa reprise en Scop par une partie de ses salariés.



Assemblée générale constitutive le 3 juillet 2023.

Avec 300 salariés qui œuvrent sur le territoire, Pléiades aide de nombreux Ligériens dans leur quotidien : pas moins de 3 000 habitants du département bénéficient chaque année de ses services.

Médico-social

Les activités de Pléiades relèvent du domaine médico-social et concernent tous les âges de la vie, de la périnatalité à l'accompagnement de fin de vie. Les difficultés économiques ont amené Pléiades à se diversifier.

Aujourd'hui, elle propose des services aussi bien pour des femmes enceintes qui connaîtraient une grossesse compliquée, que pour des enfants relevant de l'action des services de protection de l'enfance, des personnes handicapées ou des per-

sonnes âgées dépendantes qui ont des besoins spécifiques par exemple. Elle tient un centre de soins infirmiers ouvert à tous. Son offre médico-sociale est complétée par des services de maintien à domicile. Ainsi elle développe d'autres activités telles que le portage de repas à domicile, la téléassistance, le transport adapté ou un service de conciergerie, en partenariat avec des entreprises locales, qui permet de trouver de l'aide pour de l'entretien d'espaces verts, du petit bricolage ou autre. Tous ces services répondent à des besoins qui ont été clairement identifiés sur le territoire.

Sauvetage

Pléiades est issue de regroupements et fusions successives de plusieurs associations, la dernière ayant eu lieu en 2017.

Ces changements structurels ont eu des impacts importants, plus ou moins bien gérés par les équipes dirigeantes alors en place. De plus, l'organisation était principalement centrée sur une activité conventionnée dont les tarifs, encadrés par les autorités publiques, étaient depuis de trop nombreuses années inadaptés à la réalité des coûts. La structure s'est ainsi retrouvée en 2018 sans fonds propres. Un plan de continuation a donc été mis en place. La crise sanitaire de 2020-2021 a permis une mise en lumière et une revalorisation des activités médico-sociales redonnant un peu de souffle en matière de finances et aidant à retrouver un certain équilibre, mais pas suffisant pour absorber la charge de la dette, très importante, liée au plan précédemment mis en place. De plus, il



Fête d'inauguration de la Scop le 29 septembre 2023.

a fallu faire face aux arrêts maladie du personnel non seulement exposé au virus mais qui a aussi payé le tribut de son investissement sans faille ayant pu mener à l'épuisement. Ainsi, face à la situation devenue intenable, les administrateurs ont-ils lancé en 2023 une procédure de liquidation judiciaire.

Perspective coopérative

Dès 2022, l'option d'une reprise en coopérative a été mise à l'étude. L'association d'alors a été accompagnée dans son cheminement par l'UR Scop Aura. Comme le confie Christophe Damiron, alors directeur général et dorénavant PDG de la Scop : « Pendant plus de 18 mois, l'UR Scop a challengé notre projet, avec bienveillance mais fermeté. » Avant toute chose, il a fallu faire connaître le modèle coopératif, et valider que les salariés étaient motivés pour se lancer dans une telle aventure. Le modèle économique a dû être travaillé et éprouvé afin de convaincre toutes les parties prenantes et, en dernier lieu, le tribunal de Saint-Étienne. Ce qui a été le cas puisqu'en juillet 2023, il a donné son aval à la reprise de l'activité par la Scop. Celle-

ci est officiellement entrée en fonction ce 1^{er} octobre, le temps de transférer tous les agréments que son activité requiert. 87 salariés, dont 65 % sont des salariés de terrain, ont apporté un mois de salaire pour continuer l'aventure, soutenus par 3 sociétaires extérieurs. S'ils n'ont pas fait partie des tous premiers sociétaires, d'autres salariés veulent d'ores et déjà le devenir à leur tour.

Choix gagnant

Christophe Damiron en est convaincu : « Le modèle coopératif est le plus adapté aux activités médico-sociales à domicile, encore plus que le modèle associatif, car c'est le plus adapté à l'engagement des salariés. » Et la richesse principale de la structure étant justement ses salariés, il y avait une sorte d'évidence de se tourner vers le statut Scop plutôt que Scic. « Cela a permis de révéler la richesse que l'on a parmi nos professionnels, des personnes avec de la hauteur de vue sur ce qu'on fait, ce qui est rassurant pour l'avenir. » Et d'ajouter que cette nouvelle entité permet de conserver les valeurs de partage et de participation qui étaient au cœur de l'association.

EN CHIFFRES



300
SALARIÉS



90
ASSOCIÉS DONT 87 SALARIÉS



3 000
BÉNÉFICIAIRES



10 MILLIONS D'€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Il avoue également qu'au-delà de l'accompagnement qui a permis de structurer la Scop, d'asseoir son modèle économique et de bénéficier du réseau des partenaires notamment financiers, il découvre au quotidien la force du Mouvement coopératif, notamment via le partage d'expériences. « Ce qui est très intéressant et nous renforce individuellement. Et montre qu'on ne s'est pas trompé de modèle », conclut-il.

LA NAVETTE

En savoir plus :

<https://www.pleiiades42.fr/>

Connaissez-vous le Club des Anciens Coopérateurs ?

Fort de 226 membres aujourd'hui, le CAC a vocation à réunir les anciens des Scop, élus et permanents du Mouvement Scop qui souhaitent participer aux rencontres des adhérents organisées par le CAC.

Et pour ceux qui le souhaitent :

- accompagner, parrainer, tutorer les nouvelles Scop et celles qui sont dans le besoin.
- travailler sur la rédaction d'expériences coopératives et l'histoire du Mouvement.

Contact : Jean-Jacques Brunellière, président – jiji12@wanadoo.fr
clubdesancienscoopérateurs.coop

